

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: No.: 104 DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE RELEASE: LE 7 JUILLET 1982

Nouvelles initiatives pour favoriser LA MAÎTRISE DES ARMES ET LE DÉSARMEMENT

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, a annoncé aujourd'hui de nouvelles initiatives pour favoriser la maîtrise des armes et le désarmement.

Ces initiatives soulignent la continuité de la politique canadienne de contrôle des armes et de désarmement et viennent étayer la volonté du gouvernement de rechercher des accords vérifiables visant à limiter et à réduire les forces. Elles sont directement liées à deux priorités particulières du Canada, soit la promotion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques. Elles comprennent également une augmentation substantielle des crédits alloués au fonds du désarmement du ministère des Affaires extérieures. Cette augmentation permettra un élargissement des activités de recherche et d'information auxquelles le gouvernement a accordé une place importante dans le prolongement des recommandations du document final de la première session extraordinaire des Nations unies consacrée au désarmement.

Pour le reste de l'année financière en cours, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1983, un montant de \$300,000 a été alloué en plus des \$150,000 qui avaient déjà été accordés au fonds du désarmement, et il y aura encore une augmentation substantielle pour la prochaine année financière.

Interdiction complète des essais nucléaires

Une partie des dispositifs de vérification d'un tel traité portera sur un échange international de données sismologiques. Le Canada a joué un rôle actif au cours des six dernières années au sein du groupe spécial de sismologues qui oeuvrent sous l'égide du Comité du désarmement à Genève à l'élaboration de mécanismes d'échange. Quelques pays procèdent déjà à des échanges de données dans l'attente d'un traité et dans quelques mois, le Canada sera en mesure de se joindre à ceux-ci. Ainsi, il aura été un membre à part entière de cette initiative dès le début. Le Canada a demandé que l'échange de données soit mis en oeuvre rapidement, avant même la conclusion d'un traité.

Interdiction des armes chimiques

Le Canada a joué un rôle actif au sein du groupe de travail sur les armes chimiques du Comité du désarmement depuis sa création il y a trois ans. Un spécialiste canadien a été mis à la disposition de la délégation canadienne à Genève pour de courtes périodes.

À l'avenir, il sera possible de fournir les services d'un expert pour de plus longues périodes si nécessaire. De cette façon, les compétences canadiennes en matière de mesures défensives, lesquelles jouissent d'une notoriété au plan international, pourront davantage être mises à contribution dans les négociations sur un traité interdisant les armes chimiques.

Recherche et information

L'augmentation des crédits alloués au fonds du désarmement servira à encourager les activités de recherche et d'éducation au Canada au moyen de subventions et de contrats. La première étape, déjà amorcée, consiste à fournir aux bibliothèques de dépôt au Canada les documents de l'organe multilatéral de négociations qui a siégé à Genève de 1974 à 1980, afin que lesdites bibliothèques puissent mettre la série complète à la disposition des chercheurs. Dans un deuxième temps, le gouvernement entend augmenter bientôt l'aide aux projets de recherche, qui représentaient jusqu'à présent une partie relativement modeste du programme financé par le fonds du désarmement. Dès que le Ministère aura augmenté les crédits alloués au fonds du désarmement pour la prochaine année financière, il sera possible d'offrir une aide destinée à encourager l'enseignement concernant le contrôle des armes et le désarmement.